



RÉPUBLIQUE DU NIGER

*Fraternité – Travail – Progrès*

*Conseil Economique, Social et Culturel*

**CESOC**

**Secrétariat Permanent**

**DIRECTION DES SESSIONS ET DES COMMISSIONS**



**RAPPORT PROVISOIRE DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE AU TITRE DE  
L'ANNEE 2021**

**NIAMEY, DU 25 OCTOBRE AU 8 NOVEMBRE 2021**

## **Introduction**

La deuxième session ordinaire du Conseil Économique Social et Culturel (CESOC) au titre de l'année 2021, convoquée par arrêté N°000088/CESOC/SG/DSC/DAJL du **07 Octobre 2021**, s'est tenue du 25 octobre au 8 novembre 2021 au Centre International de Conférences MAHATMA GANDHI de Niamey et ce, conformément aux dispositions de l'Article 13 de la loi 2011-40 du 07 décembre 2011 déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du CESOC et en application des dispositions de l'article 12 du Règlement intérieur.

Les travaux de cette session, dirigés par Monsieur **Malam Ligari Mairou**, Président du CESOC ont porté sur :

1. Cérémonie d'ouverture ;
2. Travaux en séances plénières
  - 2.1. Examen et l'adoption du projet de chronogramme de la session ;
  - 2.2. Examen et adoption du plan stratégique 2022-2026 du CESOC ;
  - 2.3. Communication du Ministère de l'Education Nationale ;
  - 2.4. Communication du Ministère en charge de la Culture ;
  - 2.5. Communication du Ministère de l'Elevage ;
  - 2.6. Panel sur l'Actionnariat populaire au Niger : Quelles opportunités pour le financement du secteur privé ?
  - 2.7. Séance d'information sur la Déclaration de Politique Générale (DPG) par le Cabinet de SEM Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
  - 2.8. Séance d'information sur la relecture des dispositions de certains textes législatifs et réglementaires du CESOC ;
  - 2.9. Séance d'information sur les missions de l'Agence Nationale de l'Economie des Conférences (ANEC) ;
  - 2.10. Présentation des activités réalisées en intersession par le CESOC.
3. Visite de terrain à Hamdallaye et Balleyara ;
4. Travaux en commission ;
5. Cérémonie de clôture.

## **I. De la cérémonie d'ouverture**

La deuxième session ordinaire du Conseil Economique Social et Culturel (CESOC), au titre de l'année 2021, s'est ouverte le lundi 25 octobre 2021 dans la salle des banquets du Centre International de Conférences Mahatma Gandhi, sous la présidence de Monsieur **MALAM LIGARI MAIROU**, Président dudit Conseil.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence des représentants des Institutions de la République, des membres du Gouvernement, du Président du Conseil Economique et Social (CES) du Benin, du Vice-président du Conseil Economique Social et Culturel (CESC) du Mali, des membres du Corps diplomatique et des Institutions internationales, des Députés nationaux, de l'ancien président du CESOC, Monsieur Cheiffou Amadou, du Gouverneur de la Région de Niamey, de l'Honorable Emir de Matchina de la République Fédérale du Nigeria, Président de l'Association des Chefs Traditionnels Unis d'Afrique ainsi que plusieurs autres invités.

Après une Fatiha dite par Cheik Ben Salah, le Président du CESOC a déclaré ouverte la séance et demandé au Rapporteur du Bureau, Monsieur Abou Dadami Elhadji Bako, de procéder à l'appel nominal des Conseillers.

Ensuite, ont pris successivement la parole, l'Honorable Emir de Matchina de la République Fédérale du Nigeria, Président de l'Association des Chefs Traditionnels Unis d'Afrique, le Vice-président du CESC du Mali et le Président du CES du Bénin. Leurs interventions se résument comme suit :

### *✓ Emir de Matchina*

Après avoir remercié le CESOC pour l'honneur fait à sa personne pour cette invitation, l'Emir Bashir Albishir Bukar a fait deux (2) propositions au CESOC.

1. Le CESOC doit mettre l'accent sur les voies et moyens d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité sociale dans la sous-région sans lesquelles aucun développement n'est possible ;
2. Le CESOC doit se pencher sur un enseignement professionnel et technique pour permettre aux jeunes nigériens une intégration sociale et économique.

### *✓ Le Vice-président du CESC du Mali*

Le Vice-président du CESC du Mali, M. Amadou Sanoussy DAFE a d'abord salué initiative du CESOC du Niger et souhaité plein succès aux travaux de la session.

Il a ensuite formulé le vœu de voir les Conseils Economiques et Sociaux (CES) de la sous-région mutualiser leurs efforts pour prendre en charge les questions de développement économique et social.

✓ *Le Président du CES du Bénin*

Le Président du Conseil Economique et Social (CES) du Bénin, M. Augustin Tabé Gbian a félicité le Président de la République du Niger pour tous les efforts qu'il fournit depuis son élection dans le cadre du renforcement des liens entre le Bénin et le Niger. Il a également rappelé les liens de fraternité qui existent entre le CESOC du Niger et le CES du Bénin qui se sont traduits par la signature d'un protocole d'accord en 2019.

Par ailleurs, il a invité les Conseils Economiques et Sociaux à mieux s'intéresser à l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones (UCESIF) et à l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA) dans le cadre du renforcement des capacités de leurs membres.

Enfin, il suggère au Niger de créer à l'image du Bénin un cadre de concertation qui regrouperait toutes les Institutions de la République.

✓ *Discours d'ouverture du Président du CESOC*

Dans son discours d'ouverture (cf. discours en annexe 1), le Président du CESOC a d'abord rendu un hommage à la mémoire des Forces de Défense et de Sécurité tombés sur le champ d'honneur. A cet effet, une minute de prière a été observée.

Ensuite, le Président a évoqué plusieurs thèmes d'actualité que sont :

- L'urgence manifeste d'une solidarité internationale et régionale pour soutenir les Etats soumis aux urgences sanitaires dues à la COVID-19 et aux actions du terrorisme dans le sahel ;
- La mise en œuvre de la ZLECAF qui permet l'amorce d'un véritable développement économique et social plus intégré ;
- Les efforts consentis par le Niger pour contrer la persistance des actions terroristes à travers le renforcement de la collaboration des Chefs traditionnels et les Forces de Défense et de Sécurité, le doublement des effectifs de l'armée, le renforcement des capacités opérationnelles de l'armée de l'air, des forces spéciales et des unités amphibies de l'armée nigérienne ;
- Les dispositions prises par l'Exécutif pour faire face aux éventuels déficits agricoles et fourragers ;

- Les questions de la bonne gouvernance et la protection de nos mœurs ;
- Les réformes du système éducatif engagées pour remédier au manque de performance révélé par les derniers examens de fin d’année ;
- Les consultations entreprises par le CESOC avec les acteurs des divers secteurs de la vie socio-économique et culturelle du Niger.

En fin, le Président a rappelé aux Conseillers, les points inscrits à l’ordre du jour de la présente session avant d’exprimer sa profonde gratitude à l’endroit du Président de la République pour l’affectation de l’immeuble SONARA 1 au profit du CESOC.

## **II. Des travaux en séance plénière**

Les travaux en séance plénière ont porté essentiellement sur :

1. L’examen et l’adoption du projet de chronogramme de la session et du plan stratégique 2022-2026 du CESOC ;
2. Les communications sur les thématiques proposées par les Commissions Permanentes et les séances d’information ;
3. La restitution des travaux en Commissions.

### **II.1. De l’examen et l’adoption du projet de chronogramme de la session**

Après examen par les Conseillers, le projet de chronogramme a été adopté sous réserve de certaines observations et amendements (cf. annexe 2).

### **II.2. De l’examen et l’adoption du plan stratégique 2022-2026 du CESOC**

Monsieur Saley Mahamadou, Conseiller technique du Président du CESOC a présenté à la plénière, le projet du plan stratégique 2022-2026 du Conseil Economique Social et Culturel (CESOC) et son plan d’action, les motivations qui ont poussé le CESOC à l’élaborer, les différentes étapes de son élaboration et les perspectives d’évolution du document suite aux différentes propositions d’amendements lors des précédentes présentations.

Réagissant à la présentation, les Conseillers ont voulu savoir si l’élaboration de ce document a été faite sur la base d’un diagnostic de la mise en œuvre du plan stratégique antérieur et a tenu compte du contexte national. Ils ont aussi souhaité que le comité chargé de l’élaboration de ce document poursuive son amélioration à travers des consultations externes et internes.

Prenant la parole, le Président du CESOC a rassuré les conseillers du caractère dynamique du plan stratégique. Le comité continuera à le travailler afin d’avoir une version améliorée qui sera transmise au Ministère du Plan pour l’organisation d’une table ronde en vue de son financement. Il a par ailleurs

informé les Conseillers que le CESOC entreprendra des voyages d'études pour s'inspirer de l'expérience du Mali sur la production des recueils issus des consultations régionales.

### II.3. Des communications sur les différentes thématiques

#### ***II.3.1. De la Communication du Ministère de l'Education Nationale sur le thème : « Les réformes au niveau du Ministère de l'Education Nationale : Défis et perspectives » .***

Ce point a été développé par les responsables du ministère de l'éducation et l'Emir de Matchina.

Le Ministère de l'Education Nationale a présenté aux Conseillers les différentes réformes envisagées en vue d'améliorer l'efficacité interne et l'efficacité de notre système éducatif. Elles se résument comme suit :

- la poursuite de la réforme curriculaire consacrant l'utilisation des langues nationales comme langues d'enseignement au cours des premières années d'apprentissage ;
- la restructuration des Ecoles Normales de formation initiale pour qu'elles répondent aux besoins quantitatifs et qualitatifs en enseignants et encadreurs pour les cycles du primaire et du secondaire ;
- le recrutement direct d'enseignants de disciplines scientifiques et le recours au service national ouvert aux sortants de l'enseignement supérieur ;
- l'introduction du numérique à l'école dans l'optique de combler le déficit en supports pédagogiques, d'améliorer les pratiques pédagogiques et de promouvoir la formation à distance ;
- l'amélioration du cadre juridique de l'enseignement privé et le renforcement du dispositif d'encadrement et de contrôle ;
- le remplacement progressif des salles de classes en paillotes par des salles en matériaux définitifs ;
- l'accélération de la scolarisation de la jeune fille par la mise en œuvre de la stratégie nationale et de son plan d'action ;
- la construction des internats des filles conformément aux engagements du Président de la République ;
- l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption sous toutes ses formes.

Quant à L'Emir, il a proposé au Ministère d'améliorer la qualité des enseignants, d'assurer une éducation gratuite et obligatoire à la jeune fille jusqu'en troisième, de créer des écoles d'artisanat et des centres de formation professionnelle à

partir de la sixième et des écoles polytechniques pour accueillir des élèves de troisième.

Réagissant à la présentation, les Conseillers ont demandé au Ministère de se donner les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ces réformes à travers un dialogue ouvert avec tous les partenaires sociaux en vue de redresser le système scolaire au Niger.

Ils ont aussi souhaité que le CESOC joue un rôle important dans la mise en œuvre de ces réformes à travers la sensibilisation des populations.

Le Ministre et ses collaborateurs ont rassuré les conseillers de l'engagement du Président de la République de dépolitiser le secteur de l'Éducation. Ils les ont aussi informés de leur volonté de mettre en œuvre toutes ces réformes.

### ***II.3.2. De la Communication du Ministère en charge de la Culture sur le thème : « Financement des Industries Culturelles et la protection sociale des acteurs culturels »***

Cette communication n'a pas eu lieu pour raison de calendrier du Ministre en charge de la Culture. Cependant, le Président du CESOC a promis de solliciter la présence des cadres dudit ministère pour appuyer la Commission des Affaires Culturelles et Sportives (CACS) pendant les travaux en commission.

### ***II.3.3. De la Communication du Ministère de l'Élevage sur le thème : « Modernisation de l'Élevage, pour une meilleure intégration du Niger dans la ZLECAF : Défis, Enjeux et Perspectives »***

#### **Présentation**

La présentation a été faite par le Ministre de l'Élevage, porte-parole du Gouvernement, Monsieur Tidjani Idrissa AbdoulKadri, accompagné pour la circonstance de ses collaborateurs.

Après une brève introduction, il a entretenu les Conseillers sur les points suivants :

- Les atouts, les opportunités et les défis de l'élevage au Niger ;
- La politique actuelle de l'élevage au Niger ;
- Comment l'élevage peut-il répondre à toutes les attentes voire aux défis de la ZLECAF ?

En conclusion à son exposé, le Ministre a affirmé que malgré toutes les contraintes relevées, le Niger est plus un pays d'élevage qu'un pays d'agriculture.

**Réagissant à la présentation**, les Conseillers ont souligné que l'État doit mettre l'accent sur un élevage intensif pour réduire la disparition de notre cheptel en cas de sécheresse. Aussi, ils ont recommandé à l'État d'accompagner les professionnels, les producteurs et les opérateurs économiques pour que

l'exportation de la viande soit réelle et profitable à l'Etat. Ils ont également suggéré à l'Etat d'investir et d'accorder un intérêt capital pour faire du secteur de l'élevage la première mamelle de l'économie nationale.

En reprenant la parole le Ministre a rassuré les conseillers de l'intérêt manifeste qu'accorde le Programme de Renaissance Acte III au secteur de l'élevage. Pour prendre en charge les problèmes de transhumances qui se posent à nos éleveurs, le Ministère projette de faciliter le déplacement des animaux sur le territoire national en créant et sécurisant des espaces pastoraux, les couloirs de passage et les points d'eau. Il a également rassuré les conseillers que Le ministère projette d'encourager la création des unités de production d'aliments bétails par les privés afin de réduire leur importation.

#### **II.4. Panel et séances d'informations**

Le Panel et les séances d'information ont porté sur les thèmes ci-après :

- Panel sur l'Actionnariat populaire au Niger : Quelles opportunités pour le financement du secteur privé ?
- Séance d'information sur la Déclaration de Politique Générale (DPG) par le Cabinet de SEM. Premier Ministre ;
- Séance d'information sur la relecture des dispositions de certains textes législatifs et réglementaires du CESOC ;
- Séance d'information sur les missions de l'Agence Nationales de l'Economie des Conférences (ANEC).

##### ***II.4.1. Du panel sur l'Actionnariat populaire au Niger : « Quelles opportunités pour le financement du secteur privé ? »***

#### **Présentation**

Le panel est animé par un groupe de spécialistes composé de :

- Dr Edoh Kossi Amenounve, Directeur Général de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières d'Abidjan (BRVM-Côte d'Ivoire) ;
- Monsieur Djibrilla Beidari Touré, Directeur Général de la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) du Niger ;
- Monsieur Babacar Cissé, Directeur Général Synergy Investments Niger SA ;
- Monsieur Ibrahima Djibo, Directeur Général de la société SINERGI.

Pour le premier paneliste, Dr Edoh Kossi Amenounve, Directeur Général de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières d'Abidjan (BRVM-Côte d'Ivoire), a d'abord fait un bref rappel de l'évolution politique et économique des pays de la sous-région avant de faire remarquer à l'assistance que, malgré son sous-sol très riche et sa population fortement jeune, l'Afrique reste toujours pauvre contrairement à certains pays asiatiques ne disposant d'aucune ressource minière



qui sont devenus très riches. Pour sortir de ce contraste, il propose aux pays africains de faire accompagner la démocratie politique par la démocratie économique à travers la liberté d'entreprendre, l'égalité d'accès aux services et marchés publics et le partage des richesses créées. Il justifie cette proposition en disant que « plus les opérateurs ont la liberté d'entreprendre, plus ils contribuent à la création des richesses ».

Pour mettre en œuvre cette démocratie économique, Dr Edoh Kossi Amenounve a souligné que les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont opté pour l'Actionnariat populaire à travers la création en 1996 de la BRVM.

Le deuxième paneliste, Monsieur Djibrilla Beidari Touré, Directeur Général de la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) du Niger, a fait une communication ayant porté sur :

- La définition de l'Actionnariat populaire ;
- Les acteurs intervenants dans l'Actionnariat populaire ;
- Le processus de mise en place de l'Actionnariat populaire ;
- Les avantages de l'Actionnariat populaire ;
- Les opportunités qu'offre l'Actionnariat populaire au secteur privé.

Le troisième paneliste, M. Babacar Cissé, Directeur Général SINERGI INVESTMENT NIGER SA a fait son exposé sur le cas spécifique de la Société de Télécommunication Sénégalaise (SONATEL). Après un bref historique du mécanisme qui a conduit à la création et à la cotation de la SONATEL à la BRVM, il a relevé les impacts de l'actionnariat populaire sur les parties prenantes. Il a enfin souhaité que Niger Télécom mette aussi l'accent sur l'actionnariat populaire.

Le dernier panéliste, M. Ibrahima Djibo, Directeur Général de la SINERGI SA a axé son intervention, sur :

- Les opportunités que présente SINERGI en tant que Fonds d'investissement en capital et d'impacts ;
  - Les avantages du financement suivant le modèle de SINERGI ;
  - Les actions préalables pour la mise en œuvre d'un fonds d'investissement type SINERGI ;
  - Les difficultés et freins de la mise en œuvre du modèle d'actionnariat type SINERGI.
- ✓ **Réagissant aux différentes présentations, les conseillers ont, pour un actionnariat populaire réussi, demandé à l'Etat, de revoir le cadre juridique, fiscal et douanier pour qu'il soit propice aux**

investissements, d'amener les entreprises nigériennes à ouvrir leurs capitaux au public et de sensibiliser les opérateurs économiques à travers la chambre de commerce pour s'intéresser à l'actionnariat populaire. Ils ont également demandé au CESOC de mener une campagne de sensibilisation sur l'actionnariat auprès des groupements féminins, les Comités de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Prenant la parole, les panélistes ont rassuré les Conseillers que toutes les privatisations faites à travers la BRVM ont réussi. L'échec de la privatisation est dû au non-respect des règles de privatisation. Ils les ont informés que dans certains pays pour protéger l'économie, l'Etat impose aux banques et compagnies d'assurances d'être cotées en bourse.

Aussi, ils ont souligné que l'instauration d'un actionnariat passe par la prise en charge de ses entraves qui sont entre autres le manque de culture financière, et le faible taux de bancarisation des actionnaires.

#### ***II.4.2. De la séance d'information sur la Déclaration de Politique Générale (DPG) par le Cabinet de SEM Premier Ministre, Chef du Gouvernement***

La communication de Monsieur Malik Saddalher, Conseiller Principal, Chef de Département de la Décentralisation a porté sur les 7 axes de la DPG qui sont :

1. Sécurité et quiétude sociale ;
2. Bonne gouvernance et consolidation des Institutions républicaines ;
3. Développement du capital humain ;
4. Modernisation du monde rural ;
5. Développement des infrastructures économiques ;
6. Exploitations des potentialités économiques ;
7. Solidarité et inclusion socioéconomique.

Réagissant à la présentation, les Conseillers ont relevé que pour la mise en œuvre de la DPG, le Gouvernement doit prévoir la création d'au moins deux entreprises agricoles dans chaque commune et le renforcement des capacités des agents de santé et du plateau technique des centres de soins et des hôpitaux afin de réduire les évacuations sanitaires.

Il doit aussi créer des conditions souples pour permettre à chaque fonctionnaire d'avoir un logement et encourager les opérateurs économiques à construire des infrastructures au profit du secteur de l'éducation dans le cadre du partenariat public-privé.

Les Conseillers ont également suggéré au CESOC de conduire des études sur l'opérationnalisation de la maison du paysan, la gestion des évacuations sanitaires et l'éradication de la mendicité. Ils lui proposent aussi d'auditionner

tous les Ministres en charge des secteurs sociaux de base afin de s'enquérir des activités programmées dans le cadre de la mise en œuvre de la DPG.

Prenant la parole, M. Malik Saddalher a rappelé que son exposé n'est qu'une synthèse de la DPG et du programme de la Renaissance Acte III.

Aussi, rappelle-t-il que la DPG n'est qu'une lettre d'intention qui sera traduite en actions et mise en œuvre par les ministères.

#### ***II.4.3. De la séance d'information sur la relecture des dispositions de certains textes législatifs et réglementaires du CESOC***

Dans sa présentation, le Directeur des Affaires Juridiques et Législatives du CESOC, Dr Noudjia Kaïgama Kiari, s'est appuyé sur les points suivants :

- Propositions de révision de la Loi Fondamentale (Constitution du 25 novembre 2010) et de la Loi organique n° 2011-40 du 7 décembre 2011 et de ses textes modificatifs subséquents ;
- Propositions de révision de certains décrets d'application de loi organique sur le CESOC ;
- Propositions de révision du Règlement Intérieur et du Règlement Administratif du CESOC.

**Réagissant à la présentation, les Conseillers ont** félicité le bureau du CESOC pour ces propositions de relecture des dispositions de certains textes relatifs au CESOC qui vont dans le sens d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Par ailleurs, ils ont demandé au bureau du CESOC de créer des antennes régionales pour une meilleure visibilité et intégration nationale.

#### ***II.4.4. De la séance d'information sur les missions de l'Agence Nationale de l'Economie des Conférences (ANEC)***

Cette séance d'information n'a pas eu lieu pour raison de calendrier. Cependant, le Président du CESOC a informé la plénière qu'elle est reportée à une date ultérieure.

#### **II.5. De la présentation des activités en intersession**

Dans sa présentation, le Directeur de cabinet du Président du CESOC, Monsieur Issouf AG Moha a entretenu les Conseillers, sur les activités réalisées en intersession par le bureau du CESOC. Elles se résument comme suit :

- Les nouvelles nominations au CESOC
- Les missions effectuées par le Président du CESOC ;
- Les audiences accordées au Président du CESOC ;
- Les audiences accordées par le Président du CESOC ;

- Les activités menées par les commissions permanentes ;
- Les conventions et protocoles signés par le Président du CESOC ;
- Les projets de réformes du CESOC.

Réagissant à l'exposé, les Conseillers ont remercié et félicité le Président du CESOC pour toutes ses initiatives et innovations apportées. Ils ont souhaité que le rythme soit maintenu pour permettre au CESOC d'assurer pleinement son rôle. Cependant, ils ont relevé la non prise en compte de certaines activités par le document, notamment celles de l'observatoire des femmes du CESOC et ont voulu connaître le sort réservé aux conventions signées par les précédents Présidents du CESOC.

Prenant la parole, le Président du CESOC a rassuré les Conseillers que le bureau du CESOC est entrain de revisiter les anciennes conventions, notamment celles signées avec le Bénin, le Maroc et le Gabon.

Par ailleurs, le CESOC prend l'engagement de continuer dans la même dynamique avec le concours et l'implication de toutes ses composantes.

### **III. De la visite de terrain à Hamdallaye et Balleyara**

La mission a été conduite par le Président du CESOC, Monsieur Malam Ligari Mairou, accompagné des membres du Bureau du CESOC, des Conseillers du CESOC, des membres du Cabinet et des responsables du Secrétariat permanent. Cette visite a pour objectif d'encourager les producteurs afin de lutter contre l'insécurité alimentaire et recueillir les préoccupations des populations. Aussi, elle a permis de visiter le site abritant la première agriculture mécanisée avec un système d'arrosage moderne à Hamdallaye et l'agence ProxiFina dans le cadre de l'actionnariat populaire à Balleyara.

#### **- Etape de Hamdallaye**

Accueillie par le préfet de Kollo, Monsieur Sadou Oumarou, la délégation a d'abord rendu une visite de courtoisie au Chef de Canton de Hamdallaye avant de se rendre sur le site de ladite localité.

A ce niveau, après une présentation succincte de la Confédération Coopérative Paysanne Horticole Niger (CCPHN\_COOP-CA), les membres de la délégation ont eu d'amples informations sur le dispositif de production, de conservation et de commercialisation de pommes de terre, par les responsables de ladite Confédération.

Prenant la parole, le Président du CESOC a rappelé aux exploitants de ce site l'intérêt qu'accordent les plus Hautes Autorités du pays à ces genres

d'initiatives. Il leur a suggéré de recourir à l'actionnariat populaire pour mieux contribuer à assurer la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, le Président du CESOC a recueilli les différentes préoccupations des populations en lien avec le stockage, les semences et la mécanisation de la production de la pomme de terre. Il a tenu à remercier les populations de Hamdallaye et saluer les partenaires avant de marquer l'adhésion du CESOC à cette initiative.

Cette étape a pris fin par une visite guidée de la chaîne de production de la pomme de terre.

#### - Etape de Balleyara

La deuxième étape de la mission a consisté à visiter l'agence ProxiFina, à Balleyara. A ce niveau, après une Fatiha dite par l'imam de Balleyara, le Chef d'agence ProxiFina a pris la parole pour souhaiter la bienvenue au Président du CESOC et sa délégation. Il leur a exprimé toute sa gratitude pour le choix de sa structure. Ensuite, le maire de la commune de Tagazar et le préfet de Balleyara ont, après avoir remercié la délégation du CESOC, présenté les activités de ProxiFina et leur impact sur la vie socioéconomique de leurs administrés.

Enfin, le représentant des producteurs de Tagazar-Balleyara a, au nom de la coopérative, exprimé sa satisfaction à l'endroit de ProxiFina pour ses appuis multiformes, tels que l'accompagnement technique et financier aux Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME). En effet, grâce à l'appui de ProxiFina les producteurs disposent déjà de semences pour les cultures irriguées de cette saison.

Prenant la parole, le Président du CESOC a d'abord remercié les populations de l'accueil plein de chaleur réservé à sa délégation et, à lui-même avant de leur transmettre les salutations et encouragements du Président de la République, Chef de l'Etat, SEM MOHAMED BAZOUM.

Enfin, le Président du CESOC a réitéré ses remerciements à l'endroit de la population de Balleyara avant de les informer que le CESOC reste et demeure disponible dans la prise en compte de leurs préoccupations.

Cette étape a pris fin par la visite guidée des locaux de ProxiFina.

Au terme de cette visite terrain, le Président a invité les membres du CESOC à porter ces initiatives dans leurs régions respectives.

## **IV. Des travaux en Commissions**

Les travaux en Commissions se sont déroulés du 3 au 4 novembre 2021 au Centre International de Conférences MAHATMA GANGHI et au Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA).

Ces travaux ont permis aux Commissions de poursuivre les débats et auditions sur les différentes thématiques.

A l'issue de leurs travaux, les commissions ont formulé les résolutions et recommandations suivantes :

#### **IV.1. Résolutions**

##### **Résolution N° 1 : Relative à la finalisation et à l'adoption du Plan Stratégique du CESOC**

- **Considérant** la loi n°2011-40 du 07 décembre 2011, déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) et ses textes modificatifs subséquents ;

- **Considérant** le décret n°2017-862/PRN/MCRI du 27 octobre 2017, portant nomination des membres du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;

- **Considérant** le décret n°2020-034/PRN/MCRI du 10 janvier 2020, portant nomination des membres du Bureau du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;

- **Considérant** le décret n°2021-285/PRN/MCRI du 29 avril 2021, portant nomination du Président du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;

- **Considérant** l'arrêté n°000088/P/CESOC/SG/DSC/DAJL du 07 octobre 2021, portant convocation de la 2<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) au titre de l'Année 2021 ;

- **Considérant** le Règlement Intérieur du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), adopté à la Plénière du 15 février 2019 ;

- **Considérant** la Délibération de la Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en date du 05 novembre 2021 ;

**La Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en sa délibération du Vendredi 05 novembre 2021, donne mandat au Bureau du CESOC de poursuivre et de parachever le Plan Stratégique du CESOC.**

**Fait à Niamey le 08 novembre 2021**

**Le Conseil**

**Résolution N° 2 :**

**Relative à la poursuite du processus de relecture des textes législatifs et réglementaires relatifs au CESOC**

- **Considérant** la loi n°2011-40 du 07 décembre 2011, déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) et ses textes modificatifs subséquents ;
- **Considérant** le décret n°2017-862/PRN/MCRI du 27 octobre 2017, portant nomination des membres du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** le décret n°2020-034/PRN/MCRI du 10 janvier 2020, portant nomination des membres du Bureau du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** le décret n°2021-285/PRN/MCRI du 29 avril 2021, portant nomination du Président du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** l'arrêté n°000088/P/CESOC/SG/DSC/DAJL du 07 octobre 2021, portant convocation de la 2<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) au titre de l'Année 2021 ;
- **Considérant** le Règlement Intérieur du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), adopté à la Plénière du 15 février 2019 ;
- **Considérant** la Délibération de la Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en date du 05 novembre 2021 ;

**La Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en sa délibération du Vendredi 05 novembre 2021, donne mandat au Bureau du CESOC de poursuivre le processus de relecture des textes législatifs et réglementaires relatifs au CESOC.**

**Fait à Niamey le 08 novembre 2021**

**Le Conseil**

### Résolution N° 3 :

#### Relative à la poursuite de la collaboration avec la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM-Côte d'Ivoire) et le Ministère des Finances pour l'aboutissement de l'Initiative Actionnariat Populaire

- **Considérant** la loi n°2011-40 du 07 décembre 2011, déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) et ses textes modificatifs subséquents ;
- **Considérant** le décret n°2017-862/PRN/MCRI du 27 octobre 2017, portant nomination des membres du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** le décret n°2020-034/PRN/MCRI du 10 janvier 2020, portant nomination des membres du Bureau du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** le décret n°2021-285/PRN/MCRI du 29 avril 2021, portant nomination du Président du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** l'arrêté n°000088/P/CESOC/SG/DSC/DAJL du 07 octobre 2021, portant convocation de la 2<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) au titre de l'Année 2021 ;
- **Considérant** le Règlement Intérieur du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), adopté à la Plénière du 15 février 2019 ;
- **Considérant** la Délibération de la Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en date du 05 novembre 2021 ;

**La Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en sa délibération du Vendredi 05 Novembre 2021, donne mandat au Bureau du CESOC de poursuivre la collaboration avec la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM Côte d'Ivoire) et le Ministère des Finances pour conduire des enquêtes et des études en vue de l'aboutissement de l'Initiative Actionnariat Populaire.**

**Fait à Niamey le 08 novembre 2021**

**Le Conseil**



## Résolution N° 4 :

### Relative à la Sécurisation Sociale des Acteurs Culturels et la Promotion des industries culturelles au Niger

- **Considérant** la loi n°2011-40 du 07 décembre 2011, déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) et ses textes modificatifs subséquents ;
- **Considérant** le décret n°2017-862/PRN/MCRI du 27 octobre 2017, portant nomination des membres du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** le décret n°2020-034/PRN/MCRI du 10 janvier 2020, portant nomination des membres du Bureau du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** le décret n°2021-285/PRN/MCRI du 29 avril 2021, portant nomination du Président du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** l'arrêté n°000088/P/CESOC/SG/DSC/DAJL du 07 octobre 2021, portant convocation de la 2<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) au titre de l'Année 2021 ;
- **Considérant** le Règlement Intérieur du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), adopté à la Plénière du 15 février 2019 ;
- **Considérant** la Délibération de la Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en date du 05 novembre 2021 ;

**La Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en sa délibération du Vendredi 05 Novembre 2021, donne mandat au Bureau du CESOC, en collaboration avec le Ministère chargé de la Culture, de rechercher des partenaires et conduire des enquêtes et études en vue de la création des conditions de sécurisation Sociale des Acteurs Culturels et de la Promotion des industries culturelles au Niger.**

**Fait à Niamey le 08 novembre 2021**

**Le Conseil**

## Résolution N° 5 :

### Relative au financement de la modernisation de l'agriculture et de l'élevage au Niger

- **Considérant** la loi n°2011-40 du 07 décembre 2011, déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) et ses textes modificatifs subséquents ;
- **Considérant** le décret n°2017-862/PRN/MCRI du 27 octobre 2017, portant nomination des membres du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** le décret n°2020-034/PRN/MCRI du 10 janvier 2020, portant nomination des membres du Bureau du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** le décret n°2021-285/PRN/MCRI du 29 avril 2021, portant nomination du Président du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** l'arrêté n°000088/P/CESOC/SG/DSC/DAJL du 07 octobre 2021, portant convocation de la 2<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) au titre de l'Année 2021 ;
- **Considérant** le Règlement Intérieur du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), adopté à la Plénière du 15 février 2019 ;
- **Considérant** la Délibération de la Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en date du 05 novembre 2021 ;

**La Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en sa délibération du Vendredi 05 Novembre 2021, donne mandat au Bureau du CESOC, en collaboration avec les Ministères chargés de l'Agriculture et de l'Elevage, de tenir une consultation des acteurs, y compris ceux de la Diaspora, sur le financement de la modernisation de l'agriculture et de l'élevage au Niger.**

**Fait à Niamey le 08 novembre 2021**

**Le Conseil**

**Résolution N° 6 :**

**Relative à l'organisation d'un Festival International du Niger pour les Arts et les Cultures**

- **Considérant** la loi n°2011-40 du 07 décembre 2011, déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) et ses textes modificatifs subséquents ;
- **Considérant** le décret n°2017-862/PRN/MCRI du 27 octobre 2017, portant nomination des membres du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** le décret n°2020-034/PRN/MCRI du 10 janvier 2020, portant nomination des membres du Bureau du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** le décret n°2021-285/PRN/MCRI du 29 avril 2021, portant nomination du Président du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** l'arrêté n°000088/P/CESOC/SG/DSC/DAJL du 07 octobre 2021, portant convocation de la 2<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) au titre de l'Année 2021 ;
- **Considérant** le Règlement Intérieur du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), adopté à la Plénière du 15 février 2019 ;
- **Considérant** la Délibération de la Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en date du 05 novembre 2021 ;

**La Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en sa délibération du Vendredi 05 Novembre 2021, donne mandat au Bureau du CESOC, de créer les conditions de l'organisation d'un Festival International du Niger pour les Arts et les Cultures.**

**Fait à Niamey le 08 novembre 2021**

**Le Conseil**

## Résolution N° 7 :

### Relative au phénomène de la mendicité au Niger

- **Considérant** la loi n°2011-40 du 07 décembre 2011, déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) et ses textes modificatifs subséquents ;
- **Considérant** le décret n°2017-862/PRN/MCRI du 27 octobre 2017, portant nomination des membres du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** le décret n°2020-034/PRN/MCRI du 10 janvier 2020, portant nomination des membres du Bureau du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** le décret n°2021-285/PRN/MCRI du 29 avril 2021, portant nomination du Président du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ;
- **Considérant** l'arrêté n°000088/P/CESOC/SG/DSC/DAJL du 07 octobre 2021, portant convocation de la 2<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) au titre de l'Année 2021 ;
- **Considérant** le Règlement Intérieur du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), adopté à la Plénière du 15 février 2019 ;
- **Considérant** la Délibération de la Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en date du 05 novembre 2021 ;

**La Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en sa délibération du Vendredi 05 Novembre 2021, donne mandat au Bureau du CESOC, de conduire des études et/ou des enquêtes sur le phénomène de la mendicité au Niger afin de proposer des mesures tendant à circonscrire ledit phénomène.**

**Fait à Niamey le 08 novembre 2021**

**Le Conseil**

## IV.2. Recommandations

Les recommandations issues des travaux en commission se résument comme suit :

<b>Thématiques</b>	<b>Recommandations</b>
<b>Du panel sur l'Actionnariat populaire au Niger : « Quelles opportunités pour le financement du secteur privé ? »</b>	<p><b>Aux autorités publiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Adapter le cadre juridique relatif à l'actionnariat populaire aux enjeux et défis ;</li><li>- Mener une campagne de sensibilisation auprès des groupes cibles (salariés, groupements féminins, comités de gestion, CNSS, Caisse de Dépôts et de Consignation, compagnies d'assurance, banques, etc.) en rapport avec la BRVM ;</li><li>- Ouvrir le capital de certaines sociétés publiques et parapubliques à l'actionnariat populaire pour les rendre plus performantes ;</li><li>- Créer un fonds d'investissement en capital qui participerait à la création d'entreprises dans chaque région du Niger avec possibilité d'ouvrir le capital dans le cadre de la mise en œuvre des pôles de développement économique.</li></ul> <p><b>Aux entreprises nationales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ouvrir leur capital à l'actionnariat populaire ;</li><li>- Encourager les salariés dans l'actionnariat populaire en vue d'une meilleure préparation de leur retraite.</li></ul>

	<p><b>Aux populations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S’associer pour créer des entreprises (production, conservation, transformation, exportation, etc.) notamment par actionnariat populaire en vue de la mise en œuvre des pôles de développement économique.</li> <li>- <b>Encourager le monde rural à l’actionnariat populaire en vue d’une meilleure épargne pour la création et le développement des entreprises rurales.</b></li> </ul>
<p><b>De la Communication du Ministère de l’Elevage sur le thème : « Modernisation de l’Elevage, pour une meilleure intégration du Niger dans la ZLECAF : Défis, Enjeux et Perspectives »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des infrastructures modernes en vue d’accroître la valeur ajoutée.</li> <li>- Allouer des ressources conséquentes au secteur de l’élevage ;</li> <li>- Mettre en place les infrastructures modernes de production, de collecte; de transformation et de commercialisation des produits d’élevage ;</li> <li>- Créer les conditions permettant aux privés d’investir dans le secteur de l’élevage ;</li> <li>- Encourager l’installation des unités de fabrication d’aliments pour bétail ;</li> <li>- Promouvoir la culture fourragère ;</li> <li>- Mettre les moyens dans la recherche et l’utilisation des résultats de la recherche ;</li> <li>- Accélérer l’application de la loi sur le foncier pastoral ;</li> <li>- Renforcer la sensibilisation des éleveurs sur l’insémination artificielle</li> <li>- Exiger des industriels le respect des engagements auxquels ils ont souscrit pour l’utilisation du lait local dans la gamme des produits :</li> <li>- Inclure dans la campagne de vaccination nationale la vaccination contre la maladie de Newcastle.</li> </ul>
<p><b>De la Communication du Ministère de l’Education Nationale sur le thème : « Les réformes au niveau du Ministère de l’Education</b></p>	<p><b>Au Président de la République</b></p> <p><b>De veiller à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre de la convention signée par le MEN et les institutions de formation</li> </ul>

<p><b>Nationale : Défis et perspectives »</b></p>	<p>pour la formation des enseignants polyvalents ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la promotion de l'enseignement scientifique par la construction et l'équipement des laboratoires dans les établissements du secondaire ;</li> <li>- la réhabilitation de l'INDRAP dans ses attributions et missions;</li> <li>- l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants et des encadreurs afin d'avoir un enseignement de qualité ;</li> <li>- la dépolitisation des nominations et affectations à tous les niveaux ;</li> <li>- la mise en œuvre effective des réformes ;</li> <li>- L'allocation de ressources financières suffisantes et leur gestion rationnelle pour la mise en œuvre des réformes envisagées ;</li> <li>- l'implication de tous les partenaires notamment les représentants des entreprises de construction dans le remplacement des salles de classe en paillotte par des salles de classe alternatives moins coûteuses ;</li> <li>- la dotation des écoles et centres de formation professionnelle (EFAC, CFM, CET, CFPT,...) en formateurs qualifiés, en matière d'œuvre suffisante et en matériels adaptés.</li> </ul> <p><b>A l'Assemblée Nationale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de veiller au respect du budget voté au secteur de l'éducation et de la formation ;</li> <li>- de participer activement à la sensibilisation des populations sur les réformes du système éducatif en cours.</li> </ul>
<p><b>Communication du Ministère en charge de la Culture sur les</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre des mesures pour renforcer le financement du secteur culturel à travers le Fonds d'Aide à la Culture (FONDAC) ;</li> <li>- Professionnaliser les acteurs culturels afin de participer activement au développement</li> </ul>

<p><b>thèmes : « Financement des Industries Culturelles et Protection Sociale des Acteurs Culturels »</b></p>	<p>des Industries Culturelles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et mettre en œuvre une Stratégie de Développement des Industries Culturelles et Créatives ;</li> <li>- Soutenir l'Agence de Promotion des Entreprises et Industries Culturelles (APEIC) dans la mise en œuvre de son Plan Stratégique de développement des Industries Culturelles au Niger ;</li> <li>- Mener une étude sur l'économie de la Culture ;</li> <li>- Rendre opérationnel le mécanisme de la protection sociale des acteurs culturels ;</li> <li>- Appliquer les dispositions du décret d'application de la Loi N°2014-048 du 16 avril 2014 portant sur la copie privée ;</li> <li>- Mettre en œuvre les mesures appropriées pour l'application du Statut d'Artiste ;</li> <li>- Sensibiliser les utilisateurs de biens et services culturels pour la valorisation de la rémunération des prestations des acteurs culturels.</li> </ul>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



## **V. Cérémonie de clôture**